

**SON EXCELLENCE MONSIEUR BASSIROU DIOMAYE DIAKHAR FAYE** PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ATTENDU EN MAURITANIE POUR UNE VISITE DE TRAVAIL CE JEUDI 18 AVRIL 2024



## Revue d'étape d'une coopération exemplaire

*Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, effectue ce jeudi 18 avril 2024 une visite officielle en Mauritanie. Premier déplacement du Chef de l'Etat à l'étranger, depuis sa brillante élection à la tête du pays le 24 mars 2024, cette visite revêt un caractère symbolique hautement important. Elle témoigne aussi de la volonté du Président Bassirou Diomaye FAYE de veiller au raffermissement des liens historiques entre le Sénégal et ses voisins.*

*Avec la Mauritanie, le Sénégal entretient des relations à la fois séculaires et exemplaires d'amitié cordiale, de bon voisinage et de fraternité. La coopération entre les deux Etats touche pratiquement tous les secteurs, allant de la sécurité, aux hydrocarbures, en passant par l'hydraulique et l'environnement, l'énergie, la pêche, l'agriculture, les finances publiques, les questions fiscales et douanières, les infrastructures de transport et autres questions sociales de grande importance.*

*Et parmi les sujets qui retiennent le plus l'attention, on peut noter les 500 pirogues de sennes tournantes autorisées à pêcher dans les eaux sous juridiction mauritanienne, la gestion du projet gazier Grand Tortue/Ahmeyin (GTA) qui a fini de s'ériger en modèle, la construction du pont de Rosso, etc.*

# SENEGAL-MAURITANIE : UN MODÈLE RÉUSSI DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

## AGRICULTURE :

Le Sénégal et la Mauritanie ont signé, en février 2020, un protocole d'accord en matière de collaboration entre les services en charge de la lutte contre les ennemis des cultures transfrontalières et les mesures à prendre dans le domaine des politiques d'appui et de subvention en intrant et produits agricoles. Un acte fort qui entre dans le cadre du renforcement des liens économiques et du développement du secteur agricole au niveau des deux pays. Et depuis le 23 octobre 2015, un protocole d'accord de coopération a été signé, à Dakar, entre les deux ministères en charge de l'agriculture.

## QUESTIONS FISCALES

Les questions fiscales figurent également au centre de la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie. Les deux pays ont signé plusieurs accords allant notamment dans ce sens. C'est le cas de la convention bilatérale en vue d'éliminer la double imposition et de lutter contre l'évasion fiscale, signée le 09 janvier 1971 et entrée en vigueur le 1er janvier 1973. Et pour se doter d'un projet de Convention aligné aux nouvelles normes internationales, les deux Parties ont convenu, lors de la 13e session de la grande commission mixte de coopération entre la République islamique de Mauritanie et la République du Sénégal, tenue à Nouakchott les 02 et 03 février 2024, de la mise en place d'un comité mixte paritaire chargé de l'élaboration.

Le Sénégal et la Mauritanie sont également liés par une Convention relative au régime fiscal applicable aux entreprises en charge de l'exécution des marchés communs du pont de Rosso, signée le 18 février 2020. A cela, s'ajoute la signature, le 09 février 2018, d'un accord de coopération inter-Etats portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du Champ Grand Tortue/Ahmeyim et de son acte additionnel, relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants, signé le 21 décembre 2018.

## COOPÉRATION DOUANIÈRE

Pour renforcer le dispositif existant, il a été recommandé, lors de la 13e session de la grande commission mixte de coopération entre la République islamique de Mauritanie et la République du Sénégal, tenue à Nouakchott les 02 et 03 février 2024, la mise en place d'un comité technique mixte de coopération douanière chargé de continuer les discussions en vue d'aboutir à un accord de coopération couvrant de manière transversale tous les domaines douaniers.

## ELEVAGE

Le secteur de l'élevage reste l'une des meilleures preuves de l'exemplarité de la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie. En plus de la transhumance entre les deux pays, l'approvisionnement du Sénégal en moutons pour la Tabaski reste l'un des points forts dans les échanges entre les deux Nations.

D'ailleurs, pour un meilleur déroulement des opérations futures, les deux Parties avaient recommandé, en février 2024, l'opérationnalisation du Comité de suivi de l'opération Tabaski mis en place.

Il faut aussi noter que les deux pays ont stabilisé un projet de programme exécutoire de l'accord réglementant la transhumance entre les deux pays et du protocole d'accord de coopération dans le domaine de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et des productions animales.

## PÊCHE

Le secteur de la pêche reste le cœur battant des échanges entre le Sénégal et la Mauritanie. Les deux pays ont signé un accord de pêche et plusieurs protocoles d'application visant à faciliter l'activité des pêcheurs pour la satisfaction de la demande nationale. Ainsi, pour ce dernier protocole (Juillet 2023), 500 pirogues de sennes tournantes sont autorisées à pêcher dans les eaux sous juridiction mauritanienne, soit 50 000 tonnes d'espèces pélagiques.

Ils ont, par ailleurs, exprimé leur volonté de renforcer leur coopération dans les domaines des pêches maritime et continentale, de l'aquaculture, de la recherche scientifique, de la surveillance des pêches, du sauvetage en mer, de l'inspection sanitaire et de la réglementation des pêches.

Les deux Parties ont également convenu de prendre les mesures nécessaires en vue de l'application et du respect des dispositions de la Convention du 25 février 2001 liant les deux pays dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et de son Protocole d'application du 24 juillet 2023.

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La coopération entre le Sénégal et la Mauritanie s'étend également dans le domaine du numérique. En effet, la dernière grande commission mixte tenue en février 2024 a été l'occasion pour les deux pays de stabiliser un projet d'accord-cadre de coopération dans le domaine de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation de l'administration.

# SENEGAL-MAURITANIE : UN MODÈLE RÉUSSI DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

## ENERGIE, HYDROCARBURES ET MINES.

Le projet gazier GTA et l'interconnexion électrique illustrent à suffisance la concrétisation de la coopération réussie basée sur le bon voisinage, la bonne entente et la parfaite convergence de points de vue entre la Mauritanie et le Sénégal. Dans ce cadre, il y a lieu de rappeler le rôle important de la commission consultative conjointe en tant que cadre de coopération entre les deux pays qui statue sur les sujets relatifs au projet GTA notamment son état d'avancement. Le projet gazier sénégal-mauritanien Grand Tortue Ahmeyim (GTA) a franchi une étape décisive avec l'arrivée, en février dernier, de l'unité flottante de gaz naturel liquéfié à la frontière maritime entre le Sénégal et la Mauritanie.

En outre, la ligne haute tension (HT) reliant Nouakchott à Dakar, mise en œuvre par les deux sociétés nationales d'électricité de part et d'autre, est entrée en service. Le fonctionnement et l'échange de l'Electricité sont opérés dans le cadre de l'OMVS. Le Sénégal et la Mauritanie ont également décidé de consolider l'échange d'expérience dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Idem pour la coopération dans le domaine des mines conformément aux dispositions du protocole d'accord de coopération dans le domaine des mines, signé le 23/10/2015 lors de la 12ème session de la GCMC, tenue à Dakar.

## INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS ROUTIERS

Conformément aux dispositions de la Convention en matière de transport routier, signé le 12 juillet 2021 à Nouakchott, les deux pays ont demandé aux structures désignées dans le comité technique chargé de la mise en œuvre de la Convention, d'examiner dans les meilleurs délais le modèle d'autorisation de transport inter-Etats et d'harmoniser les modalités d'application du contrôle de la charge à l'essieu et du gabarit des véhicules lourds de transport de marchandises.

Concernant l'exécution des travaux de construction du pont de Rosso, les deux parties avaient formulé des instructions fortes en vue d'accélérer la réalisation projet dans les meilleurs délais. Une société commune chargée de l'exploitation et de la gestion du pont sera ainsi mise en place, conformément aux dispositions de l'accord de financement du projet.

Dans le domaine de l'Aviation Civile et conformément aux recommandations issues de la 12ème session de la GCMC, les deux Etats s'engagent à ouvrir des discussions afin de finaliser les projets d'instruments juridiques suivants :

- **Accord de coopération relatif aux services aériens ;**
- **Accord sur la recherche et le sauvetage d'aéronefs en détresse (SAR) ; - accord de coopération technique sur la sécurité aérienne et la sûreté de l'aviation civile entre l'ANAC et l'ANACIM ;**
- **Accord commercial entre Sénégal Airlines et MAIL ;**
- **Accord de coopération technique et d'échanges d'expérience entre les gestionnaires des aéroports notamment la SAM et les ADS.**

## ECHANGES COMMERCIAUX

Le Sénégal et la Mauritanie ne cessent de multiplier les acquis dans le secteur du commerce. Et pour consolider les performances enregistrées, un projet d'accord de coopération en matière de commerce a été stabilisé.

### Promotion et protection des investissements

En vue de renforcer la coopération entre les deux pays en matière de promotion et de protection des investissements, les deux pays, par le biais des agences en charge de ce secteur, envisagent d'élaborer un mémorandum d'entente dont les objectifs principaux seront de :

- Échanger régulièrement des informations sur l'évolution des économies nationales respectives, en particulier les données macro et microéconomiques présentant un intérêt pour la coopération entre les deux parties.
- Procéder à des études de marché, aussi bien qu'à des sélections de projets pour la concrétisation d'actions d'investissement, de formation, de « joint-ventures » et de commerce extérieur.
- Mettre en œuvre des mesures d'encouragement en faveur des promoteurs mauritaniens et sénégalais, à travers l'échange d'informations sur les opportunités et les appuis spécifiques mis à leur disposition dans les deux pays.

# SENEGAL-MAURITANIE : UN MODÈLE RÉUSSI DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

## COOPÉRATION SÉCURITAIRE ET MILITAIRE

A l'instar des secteurs susmentionnés, le domaine sécuritaire et militaire occupe une place de choix dans la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie. Il faut rappeler que le 19 juillet 2017, les deux Etats ont procédé, à Nouakchott, à la signature d'un protocole d'accord de coopération militaire et technique. Cet acte a facilité la collaboration entre les forces de défense et de sécurité, notamment dans l'exécution des patrouilles terrestres et fluviales conjointes menées dans

le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière entre les deux pays ainsi que la tenue régulière des réunions des commandants de zones frontalières. Aussi, pour faciliter la coordination et la résolution de tous les problèmes qui pourraient surgir sur la zone frontalière, les deux Etats comptent renforcer leur coopération dans le cadre des commissions nationales de gestion des frontières.

## COOPÉRATION DANS LE DOMAINE SOCIAL

### Enseignement supérieur - Formation professionnelle - Emploi

Le Sénégal et la Mauritanie ne cessent de renforcer leurs liens historiques dans les secteurs stratégiques de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de l'emploi. En février 2024, les deux Etats ont stabilisé un projet de programme exécutoire de la convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, signée en 2016.

### Culture, Sport et Communication

Pour redynamiser ce partenariat, les deux pays ont décidé de la mise en œuvre des instruments tels que le protocole d'échange culturel, signé le 23 octobre 2015 à Dakar et l'accord de coopération entre l'AMI et l'APS, signé le 08 janvier 2024. Par ailleurs, un projet d'accord de coopération a été stabilisé en matière d'information, de médias et de formation aux métiers de l'information et de la communication de même qu'un projet d'accord-cadre de coopération dans le domaine sportif.



**Le champ gazier Grand Tortue-Ahmeyin en partage entre le Sénégal et la Mauritanie**